

Paris le 30 juin 2011

Réunion : **Audit ministériel du programme LOLF n° 207 (sécurité routière)**

CGEDD : M RENVOISE, M FRACCARO et M WINTER.

CFDT : M BOUTORINE Stéphane

UNSA SANEER

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire le CGEDD (conseil général de l'environnement et du développement durable) <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/> a reçu la CFDT le 30 juin 2011.

*Le conseil général de l'Environnement et du Développement durable a pour mission d'**informer** et de **conseiller** les pouvoirs publics, d'**inspecter**, d'**auditer** et d'**évaluer** les services et organismes chargés de mission de service public, dans les domaines de ses compétences.*

*Il est placé sous l'autorité du ministre chargé de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement qui le préside.*

**Le CGEDD ayant reçu la commande de faire des propositions afin d'améliorer les conditions d'accès au permis de conduire, toujours dans le cadre de la réforme « Un permis moins long, plus accessible et plus sûr »**

Un très large ordre du jour nous avait été présenté, démontrant une volonté d'aborder l'ensemble des sujets, du nouvel examen et de son imprégnation par les IPCSR à la méthode de répartition des places, mais aussi du contrôle hiérarchique jusqu'au déroulement de carrière...

Dans un premier temps, le CGEDD nous présente le bilan qu'il fait de la situation, bilan pas très positif, mais cela n'est pas surprenant ! Une première remarque à ce stade, les documents dont le CGEDD est en possession sont extrêmement précis et complets sur la situation. Pour exemple, il nous annonce 14 départements en sur-effectif ! Avec une conclusion imparable : Ces 14 sont en sur effectif par rapport aux droits des auto-écoles ! Plutôt surprenant comme approche, mais de là à nous dire que la situation n'est pas acceptable car les journaux parlent trop de nous et des tensions pour passer le permis !

La discussion s'est engagée sur les « contrôles pédagogiques » qui leur semblent être un moyen d'action important pour améliorer le taux de réussite. Pour la CFDT, nous ne pouvons qu'être en accord avec ce constat, mais nous avons fait remarquer que les IPCSR ne sont plus formés pour faire les suivis d'enseignement depuis 2002 ! De plus, aux vues des tensions de places d'examens, le nombre de suivis est anecdotique. Nous avons également fait part de notre inquiétude sur une « idée » de la DSCR de confier cette mission à un organisme privé, plus « pédagogue » que les IPCSR !

En second, nous avons abordé les taux de réussite. Plusieurs propositions nous ont été faites, comme par exemple la publication des taux de réussite des auto-écoles, l'information des IPCSR de leur taux personnel par rapport au département ou à son centre (cela existe déjà). La CFDT a rappelé avec quelle prudence il faut manier ces chiffres. Nous avons rappelé comme le « 66% » d'une ancienne Déléguée Interministérielle à la Sécurité Routière avait heurté pour ne pas dire plus, les IPCSR. L'examen du permis de conduire ne se résume pas à un taux de réussite mais bien à un niveau défini par le bilan de compétences, et que si le niveau n'est pas atteint par la formation, les IPCSR ne peuvent pas faire des miracles....

Le thème des centres d'examen est revenu sur le tapis, la réduction du nombre semble indispensable pour les membres de CGEDD. Pour la CFDT, il est absolument impossible de laisser les IPCSR dans la rue, mais nous ne pourrions pas non plus admettre des mutations « forcées » par la fermeture de centre.

Sur ce même thème, le CGEDD prône le regroupement par région des cellules ER, afin de ne plus avoir par exemple un DPCSR pour 4 ou 5 IPCSR. Cela permettrait d'envoyer les IPCSR dans les départements voisins et permettrait plus de variété sur un centre (pour ne pas avoir un ou deux IPCSR toute l'année sur le même centre). Sur cette proposition également, la CFDT émet des réserves. Les IPCSR font déjà 7h42 de véhicule par jour, le prix des carburants est très largement supérieur aux remboursements de frais. Bref cette proposition ne nous paraît pas viable et sans réels intérêts. La mobilité dans le département est déjà possible, mais de moins en moins utilisée, faute d'argent pour financer les frais de déplacements. Actuellement on laisse des IPCSR seuls toute l'année sur un même centre à faire du « B » par exemple.

Un autre sujet très surprenant a été abordé, la place des adjoints IPCSR et des DPCSR. D'après le CGEDD, l'adjoint n'a pas à être un IPCSR, évidemment cela fait des IPCSR en moins en examen ! Nous avons rappelé à quel point il est important d'avoir « quelqu'un » qui maîtrise le sujet quand un IPCSR perdu dans le fin fond du département, appelle au secours parce que le matériel de code est bloqué ou que l'auto-école présente un dossier complexe pour lequel l'IPCSR a besoin d'une réponse immédiate.

Mais le plus surprenant est certainement la vision des DPSCR et de leur mission, il semble d'après le CGEDD que leurs tâches ne nécessitent pas l'obligation d'avoir des adjoints, nous expliquant par exemple que les extractions info centre pourraient se faire à la DCSR par un logiciel permettant de décharger le DPCSR de cette mission.

En ce qui concerne les délais « trop longs » pour se représenter aux examens du permis de conduire, pour le CGEDD, les différentes sorties dans la presse sont un handicap pour le service, la CFDT rappelle qu'aujourd'hui l'administration est en possession des délais réels par les remontées des saisies des IPCSR et qu'elle peut elle aussi faire une carte des délais « réels » dans les départements. Ce qui risquerait de ne pas être du goût des auto-écoles !

Beaucoup d'autres thèmes ont été abordés et nécessiteront notre vigilance.

Mais le maître mot de cette rencontre restera « TAUX de REUSSITE » au point que la CFDT a fini par demander qu'elle est « LE » chiffre que l'administration souhaite obtenir, si comme pour le BAC nous devons atteindre 80% ! Bien entendu, le CGEDD repousse l'idée « d'un taux à obtenir » mais vu le nombre de fois que cette observation est revenue dans la discussion, nous nous interrogeons...

Rendez-vous lors des HMI pour avoir toutes les infos

(voir les dates sur le site <http://www.cfdt-ufeem.org/dossiers/routiere/er.htm>)

2/2